

Les suites du débat

Avec près de 40 initiatives locales (sur une journée ou une demi-journée), des rencontres avec plusieurs organisations qui travaillent sur la lutte contre la fraude, un espace spécifique sur le site du SNUI, une commission nationale spécialisée de synthèse et un colloque organisé au siège du syndicat, le débat national sur le contrôle fiscal lancé par le SNUI a pris corps en fin d'année et s'est, de fait, installé dans la durée.

Le moment était propice (sortie du rapport Fouquet, lois de finances, fin du contrat de performances, annonces des suppressions d'emplois...) et l'évènement aura forcément des répercussions que nous mesurerons lors d'échéances précises : certification des brigades, évolution de la «sphère CSP», débat sur les paradis fiscaux, effets de la fusion et de la RGPP, suite donnée au rapport Fouquet.

Lors du groupe de travail du 20 Janvier, le SNUI, analysant les enjeux auxquels fait face le contrôle, a conclu son intervention liminaire par les propos suivants : **«Crise économique, gouvernance fiscale, RGPP, «livre blanc», détérioration des conditions de travail, réformes incessantes, remboursements de frais déconnectés de la réalité, le contrôle fiscal est soumis à de fortes pressions qui mettent en danger tout à la fois les principes fondamentaux de l'action publique, les moyens qui lui sont alloués et donc sa place et son rôle. Au fond, les agents demandent d'avoir les moyens et le temps de pouvoir bien faire leur travail. Serait-ce vraiment une demande utopique, irréalisable ? ».**

C'est bien cette question qui a animé les débats engagés en fin d'année 2008 et qui demeure en ce début 2009 sans réponse, ou pour être plus précis, dans un flou qui laisse craindre un véritable changement de cap et de nature du contrôle.

Les participants aux nombreuses réunions organisées sur le territoire ont tous fait état de leur profonde perplexité devant l'évolution de la sphère « contrôle ». Le sentiment «ce qu'on fait, c'est pas du boulot» est très largement répandu et partagé par les différents acteurs. Fortes pressions, travail en flux tendus, cloisonnement et individualisation

Quel est l'avenir du contrôle ?

de plus en plus prégnants : globalement, le sentiment est de travailler en solitaire (donc d'être traité en unique responsable par la hiérarchie et le contribuable...) et de travailler essentiellement pour les statistiques.

Pour autant, les représentants des pouvoirs publics continuent de porter leur discours comme si de rien n'était, donnant non seulement l'impression de demeurer sourds au malaise et aux demandes des agents, mais également d'être déconnectés de la «vraie vie»

des services et, pire, de contribuer ainsi à mettre progressivement en place un véritable changement de cap du contrôle. Cette impression est du reste largement confirmée par une littérature plus ou moins officielle sur le sujet (qui théorise et porte des orientations en matière de gouvernance, de performances, d'efficacité, bref, de formatage et de repli de l'action publique) dont les agents ont bien compris le sens général et qui imprègne trop souvent les esprits des décideurs.

C'est une évidence, le contrôle subit de plein fouet les effets d'un discours dominant qui est « moins d'impôt, moins d'Etat, moins de service public et moins d'emplois publics ». Mais de plus, il est victime de l'approche de ceux (souvent les mêmes) qui veulent tout à la fois favoriser le «laisser faire, laisser passer» (le contrôle devant alors évoluer vers une forme d'audit) et entretenir une certaine peur du gendarme en punissant quelques cas bien ciblés. C'est-ce qui commence à se faire en

matière de lutte contre la fraude sociale (la loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2009 prévoit des «peines plancher» pour les contrevenants). Ce point a été particulièrement discuté dans plusieurs réunions locales, car il touche au sens même de la mission de contrôle. En particulier, le rapport Fouquet, s'il peut comporter des pistes intéressantes en matière d'élaboration de la «norme fiscale» et de documentation, est en revanche plus inquiétant sur ses propositions sur le contrôle. Pour le dire rapidement, le sens préconisé serait le suivant : un surcroît de travail pour les agents et des contraintes supplémentaires dans le déroulé des opérations de contrôle.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des enjeux, la crise économique vient apporter une dimension nouvelle au débat sur l'avenir du contrôle. Les premières mesures prises par l'administration portent sur le remboursement rapide, donc avec peu de contrôle, ce qui laisse des opportunités réelles à ceux qui, bien informés, profiteront de ce dispositif. Car de fait, compte tenu des moyens alloués aux services, et de la priorité en matière de remboursement, le contrôle sera, de fait, encore plus relégué au second plan.

Enfin, plus largement, il est prévisible que certains invoqueront la crise pour tenter de modifier le contrôle et la politique fiscale selon leurs vues et leurs intérêts.



Les militants du SNUI réunis en commission nationale de synthèse le 16 dec.

national sur le contrôle fiscal

Le colloque national du 16 décembre



Pour clôturer l'année, le colloque prévu s'est tenu le mardi 16 décembre sur le thème : «Quelle lutte contre la fraude fiscale demain ?». Plus de 80 personnes ont ainsi assisté aux interventions de Laurent Gathier, secrétaire général du SNUI, Thierry Carcenac, député, membre de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, Matti Kohonen, représentant de Tax justice network (TJN) et Philippe Block, secrétaire national de Solidaires Douanes. Chacun a pu ainsi apporter sa vision des enjeux du contrôle, avant que plusieurs participants ne posent leurs questions.

Dans une période qui, le SNUI l'a souligné à plusieurs reprises, peut être considérée à bien des égards comme déterminante, un tel colloque a été l'occasion d'analyser l'état du débat politique et les enjeux tels qu'ils ressortent du «débat national», la collaboration actuelle et future entre administrations (notamment avec la douane, compétente

sur une partie de la fraude économique, par exemple en matière de TVA intracommunautaire, ce dont il faut tenir compte dans nos réflexions sur la constitution d'une «police fiscale»). Le colloque a aussi permis de comprendre, sur le plan international, le travail des organisations non gouvernementales (à l'instar de TJN) et syndicales. On a pu aussi souligner l'excellente collaboration entre le SNUI et Solidaires Douanes, et montrer quelles étaient les convergences d'analyse ou de propositions qui existaient en matière de fiscalité internationale, qu'il s'agisse de lutte contre les paradis fiscaux ou, plus largement, de concurrence fiscale. L'intervention du représentant de TJN (une ONG que le SNUI connaît bien depuis le forum social européen de Londres en 2004 et dont le directeur, qui a collaboré avec l'ONU sur des travaux ayant trait à la fiscalité internationale, a préfacé le dernier livre du SNUI sur l'Europe fiscale) a montré l'importance des paradis fiscaux dans la financiarisation de l'économie et la façon dont ils nuisent à la solidarité internationale, par exemple en matière d'aide au développement. Enfin, la présence d'un député membre de la Commission des Finances a été tout particulièrement bien ressentie, tant il est vrai que le débat citoyen, donc politique, est l'affaire de tous. Il faut

savoir par ailleurs que M. Carcenac est en charge du rapport spécial sur la gestion des finances publiques qui porte, notamment, sur les missions et les moyens de la DGFIP. Son dernier rapport, sorti en Octobre 2008, porte d'ailleurs en partie sur le contrôle fiscal et reprend certaines analyses du SNUI.

Après deux heures et demi, les participants et les intervenants sont tombés d'accord sur l'utilité de ce type d'espace de débat et sur la nécessité d'être présents sur les fronts fiscaux. S'agissant du «débat national», les initiatives et les actions, envers les agents ou l'opinion via la presse, ont donc plus que jamais vocation à se développer et ce d'autant plus que le contexte global et local «crise/RGPP/fusion» est porteur d'inquiétudes et de mécontentements profonds.



Le SNUI désormais membre de la plateforme «Paradis fiscaux et judiciaires»

Le SNUI est désormais engagé dans une nouvelle organisation. Cette plateforme est née à l'initiative de plusieurs organisations en 2006 du fait des analyses qu'elles partagent sur le sujet. Elle rassemble des associations, des ONG et des syndicats comme Attac, le Secours Catholique, Transparence internationale France, Oxfam France, le Comité d'annulation de la dette du tiers-monde, le Comité catholique contre la faim, Survie...

La plateforme a édité une brochure sur les paradis fiscaux et judiciaires actuellement en cours d'actualisation dans le but d'une prochaine réédition. Cette organisation, souple, est désormais reconnue et reçue par les autorités publiques, et ce d'autant plus qu'elle représente Tax justice network en France. Pour le SNUI, qui défend de longue date la justice fiscale élément de la justice sociale, l'adhésion à la plateforme découle naturellement de ses nombreuses prises de contacts.